

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : VERSEMENT D'UN DON EN SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE
(7.10)

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **24 janvier 2025**
Date d'affichage de la convocation : **24 janvier 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, GARNIER-SIMON, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VENARRE,
Mme LUZZI donne pouvoir à M. SIGAUD,
Mme REYGRABELLET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. MAZET donne pouvoir à M. CRUYPENNINGCK,
M. DANGUY donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. BOCQUET.

Absent : M. PELLETIER.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1111-1,

VU l'urgence de la situation à Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île le 15 décembre 2024,

VU la note de synthèse,


CONSIDÉRANT la volonté de ses membres d'apporter le soutien de la Ville de GEX à la population de Mayotte, suite à l'appel lancé par l'Association des maires de France de verser une contribution exceptionnelle,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de faire un don global de 5000 euros pour venir en aide à la population sinistrée de Mayotte,

- **DÉCIDE** que ce don sera versé selon les modalités suivants :
 - 2 500 € en faveur de la Fédération Nationale de la Protection Civile, Tour Essor, 14 rue Scandicci 93500 PANTIN.
 - 2 500 € en faveur de la Croix Rouge Française Don des entreprises, 98 rue Didot 75694 PARIS CEDEX 14.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250204-2025_001_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 février 2025.

Le maire
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 février 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 février 2025.